



# Comité Départemental du Bas-Rhin de Badminton

[www.badminton67.fr](http://www.badminton67.fr)

## CIRCUIT INTERREGIONAL JEUNES – CIJ

### A) C'est quoi ? :

Les Circuits Interrégionaux Jeunes (CIJ) sont organisés chaque saison sous la forme d'un circuit de 3 étapes ouvert aux catégories jeunes. Les zones géographiques d'organisation des TIJ correspondent pour nous à la **zone EST** (soit l'Alsace ; la Champagne Ardenne ; Franche comté, la Lorraine et la Bourgogne).

### B) Qui peut y participer ?

Les joueurs sont autorisés à jouer dans une catégorie d'âge supérieure ;  
Les poussins (9-10 ans) ;  
Les benjamins classés ;  
Les minimes et les cadets classés minimum D3 dans chaque discipline dans laquelle le joueur s'inscrit.

### C) Les dates :

Les 26 et 27 septembre 2020  
Les 12 et 13 décembre 2020  
Les 13 et 14 février 2021

### D) Organisation Bas-rhinoise :

#### 1) L'objectif du CODEP 67:

Sélectionner les meilleurs joueurs de notre département (ceux-ci seront sélectionnés par l'ETD)

**Important :** Le déplacement d'un jeune sur cette compétition avec nous devra obligatoirement remplir **toutes** les conditions ci-dessous pour y participer sous les couleurs du CODEP 67.

#### 2) Les conditions :

- ❖ Le **TRANSPORT** s'effectuera en commun (Minibus dans la mesure du possible) pour tous les jeunes et coaches. En cas de CIJ dans le 67, le transport est organisé et est à la charge des parents et/ou clubs.
- ❖ L'**ENCADREMENT** se fera exclusivement par les cadres définis au préalable par l'ETD. Toute intervention pendant les matchs, réalisée par une personne en dehors du staff identifié, sera considérée comme un non-respect des règles ici déclinées.
- ❖ Le **LIEU de rendez-vous, les HORAIRES de départ et de retour** sera le même pour toute la délégation CODEP67. Ces paramètres seront évidemment définis en fonction de l'intérêt général.  
A savoir pour un CIJ en Alsace, chaque jeune devra être présent du début jusqu'à la fin de la compétition. Une convention unique vous sera transmise.
- ❖ **PARTICIPATION FINANCIERE** : les frais d'inscription
  - **Un forfait de 40 euros par joueur** pour les étapes départementales ne nécessitant pas d'hébergement, ni de déplacement.
  - **Un forfait de 80 euros par joueur** lors des étapes hors département.  
Cela comprend l'hébergement, le déplacement, l'encadrement, les repas, l'inscription et les volants à la compétition.
  - **Un forfait de 120 euros par joueur** : compétition à + de 3 heures du 67, avec un départ le vendredi (Unique pour tous)
- ❖ L'**HEBERGEMENT** sera le même pour tous. Aucun arrangement particulier ne pourra être envisagé pour un joueur.

#### 3) En cas d'absence ou de non-respect de la sélection :

- ❖ Si un joueur est malade, blessé avant la compétition, nous vous invitons à nous transmettre un certificat médical
- ❖ Si un joueur ne respecte pas les conditions ci-dessus, le CODEP 67 refusera sa sélection et les frais vous seront facturés.

Vous avez la possibilité de ne pas souscrire à ces nouvelles règles. Toutefois, ceci entraînera de fait que le joueur ne fera pas partie de la délégation du Comité Départemental et donc ne bénéficiera d'aucun soutien logistique et/ou financier de la part du Codep67.

### E) Autorisations parentales :

#### 1) En cas d'urgence

J'autorise les responsables à faire appel aux services d'urgences et à faire donner à mon enfant les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires, le cas échéant.

#### 2) Droit à l'image

J'autorise le CODEP 67 à utiliser l'image de mon enfant sur support photos (bilan du weekend) ou vidéos (analyse).

Nom :

Prénom (du jeune) :

Signature des parents :

(Suivi la mention « lu et approuvé »)

Séverine SCHOTTER  
Responsable du CIJ